Commune de Montanaire
Canton de Vaud
District du Gros-de-Vaud

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS
LOCALITÉ DE NEYRUZ-SUR-MOUDON

Échelle 1 :1'000

Enquête publique

Mai 2021

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du : Le Syndic : La Secrétaire :	Soumis à l'enquête publique du : au : Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal dans sa séance du : Le Président : La Secrétaire :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le : La Cheffe du département :
	Entré en vigueur le :

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

Limite du plan d'affectation communal

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

Limite des constructions maintenue en vertu des plans fixant la limite des constructions approuvés le 23 octobre 1909 et le 1er juillet 1930

Limite des constructions nouvelle

Limite des constructions radiée (approuvée le 23 octobre 1909 et le 1er juillet 1930)

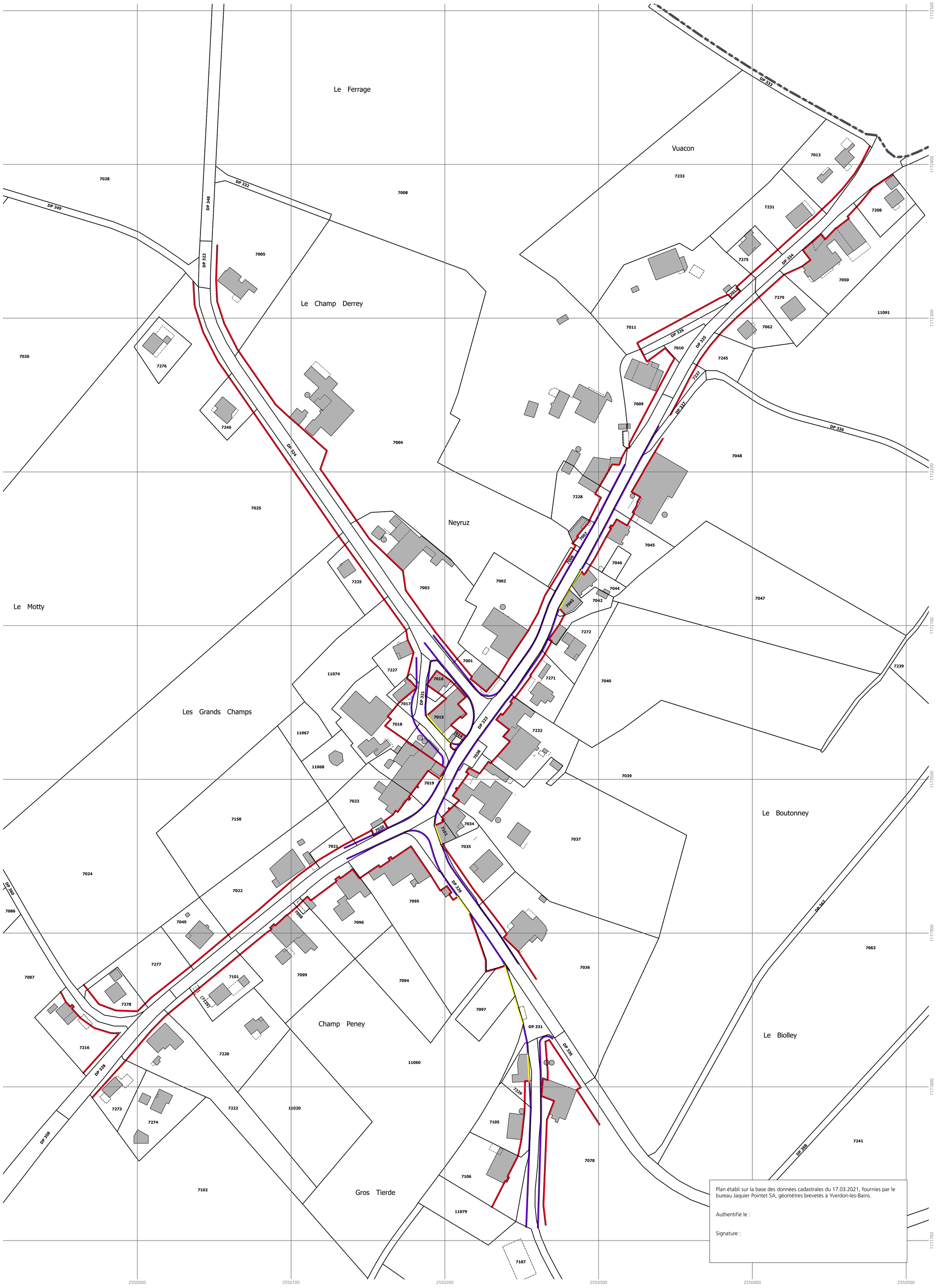

Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.03.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :